



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE MARDI 15 OCTOBRE 2024 À 17H00.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu le **mardi 15 octobre 2024, à 17h00**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Mme Christine McAleer, déclare la séance ouverte à 17h00.

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer

Conseiller 1 :

Conseiller 2 : Jacques Guilbault

Conseiller 3 : Stephen Ovans

Conseiller 4 : vacant

Conseillère 5 : Valérie Taillefer

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Thomas Vandor

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; le Directeur général, Daniel Leduc et la Greffière et Directrice générale adjointe, Madame Francine Crête, sont également présents.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation incluant l'ordre du jour, le tout dans le délai prescrit par le Code municipal du Québec.

24-10-269

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et attestation de la 3^e Programmation relative à la TECQ 2019-2024
5. Période de questions ouverte au public (30 minutes)
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

24-10-270

4. APPROBATION ET ATTESTATION DE LA 3E PROGRAMMATION RELATIVE À LA TECQ 2019-2024.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre d'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse votant en faveur;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre et autre écrit de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les précisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes

Les questions doivent porter uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, aucune question n'est posée.

24-10-271

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**

APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 17h04.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête,
Greffière et Directrice générale adjointe

Daniel Leduc
Directeur général